



Charte Retours montage

La *Maison du Film* est une association à but non-lucratif qui propose à ses adhérent·e·s, entre autres services, des **Retours montage**.

À ce titre, la *Maison du Film* souhaite accompagner des auteur·e·s partageant ses valeurs : entraide, écoute, bienveillance, ouverture et capacité à se remettre en question.

Pour obtenir des retours sur un montage, l'auteur·e du film doit présenter une version de ce montage correspondant à une V1 minimum : les assemblages de rushs ou les « ours » ne seront pas acceptés.

Les **Retours montage** qui vous seront faits émanent de regards façonnés par l'expérience et la sensibilité du ou de la consultant·e qui les exprime. Si votre version de montage n'a pas convaincu, il n'est pas utile de chercher à convaincre après coup. En revanche, écouter et questionner les retours qui vous sont faits est la meilleure façon de tirer le plus grand bénéfice de l'échange.

L'auteur·e souscrivant à des **Retours montage** doit être à jour de son adhésion à la Maison du Film.

Il est à noter que le rendez-vous avec le ou la consultant·e montage se déroule en distanciel.

L'auteur·e s'engage à remercier la Maison du Film au générique et à apposer le logo de l'association ainsi que la mention suivante « Ce film a bénéficié d'un **Retour montage** de la Maison du Film ».

L'acceptation de cette charte ne vaut pas pour accès automatique aux **Retours montage** : nous vérifierons d'abord que le montage proposé soit au moins une V1.

En acceptant cette charte, je m'engage à respecter les valeurs de la Maison du film et l'esprit de ses **Retours montage**.